UQÀM **Université du Québec à Montréal**
Département de mathématiques

PLAN DE COURS
Automne 2016

MAT 3227 – Didactique des mathématiques II et laboratoire (5 cr.)
Groupe 10

Professeur responsable : Jérôme Proulx
Téléphone : 987-3000 poste 3218
Bureau : PK-5740
Laboratoire : PK-2520

Introduction

Le cours *Didactique des mathématiques II et laboratoire* se situe, en quelque sorte, en continuité avec le cours *Didactique des mathématiques I et laboratoire* offert en 1ère année. Tout comme *Didactique I*, ce cours possède une partie « laboratoire » dans laquelle les étudiants maîtres travaillent à développer et à peaufiner leurs compétences professionnelles d'enseignant. Par un travail précis sur divers contenus mathématiques, il se situe aussi en complémentarité avec les différents cours de didactique des mathématiques spécifiques offerts durant le parcours de formation (algèbre, raisonnement proportionnel, géométrie, variable et fonctions, etc.).

Comme tout cours de didactique des mathématiques, ce cours traite des questions d'enseignement et d'apprentissage des concepts mathématiques. Plus précisément, la partie « cours » met l'accent sur la notion de séquence d'enseignement (analyse de séquences, travail sur le long terme, fils directeurs), sur les notions d'évaluation relatives aux apprentissages mathématiques (examens, barèmes, évaluation) et sur une analyse/appréciation des changements de programmes en mathématiques. Par ces différents axes de travail, ce cours s'intéresse aussi à approfondir la compréhension des contenus mathématiques chez les étudiants maîtres.

La partie « laboratoire » du cours, dans une optique de préparer les étudiants à l'intervention en classe de mathématiques, a pour but de permettre aux étudiants de raffiner leurs compétences d'enseignement *dans l'action* en étant placés en situation de micro-enseignement autour de tâches précises – et supervisés par des conseillers enseignants du milieu et/ou formateurs.

Objectifs précis du cours

Sur la notion de séquence d'enseignement
1) Analyser, évaluer et décortiquer une séquence d'enseignement pour en faire ressortir le fil directeur et les conceptualisations mathématiques sous-jacentes;
2) Développer, pour un contenu donné, ses propres conceptualisations et fils directeurs pour guider l'enseignement, et l'intervention autour, d'un concept sur une longue période;

Sur la notion d'évaluation des apprentissages
3) Créer, adapter, comparer, analyser, justifier et utiliser des barèmes pertinents d'évaluation;

4) Évaluer des copies d'élèves en fonction de barèmes établis (et les adapter au besoin) et justifier les corrections effectuées;

Sur le programme d'études
5) Situer les changements de programmes en mathématiques à l'intérieur d'un historique de changements et de besoins;
6) Développer un regard critique *et* informé sur les changements de programmes d'études en mathématiques et sur les différents points de vue avancés au niveau de ces changements;
7) Discuter, échanger et argumenter sur les questions de changements de programmes en mathématiques;

Sur les mathématiques
8) Continuer d'approfondir et d'élargir la compréhension des concepts mathématiques à enseigner;
9) Vivre et pouvoir faire vivre des activités d'apprentissage mathématiques authentiques;

Sur l'enseignement
10) Concevoir une analyse conceptuelle complète autour d'un sujet précis;
11) Choisir/construire des problèmes pertinents à l'étude d'une notion et justifier leur pertinence;
12) Piloter et exploiter, sur la base d'un problème précis, une situation d'apprentissage;
13) Conduire une réflexion *a posteriori* sur une situation d'enseignement.

**Notez que ces objectifs ne sont pas écrits en ordre de priorité ni de façon chronologique, mais sont plutôt travaillés constamment à l'intérieur du cours et du laboratoire.

**Voir aussi, en annexe, la liste des compétences professionnelles visées par le cours et attendues des enseignants et enseignantes du secondaire selon le MELS et le COFPE.

Structure du cours et activités

Le cours se divise en 3 parties : le cours ; les séances d'exercices attachées au cours ; le laboratoire avec les conseillers. Chaque partie est expliquée brièvement et des informations supplémentaires seront données au cours par le professeur responsable et les conseillers lors des rencontres.

Partie Cours
Dans cette partie, les étudiants maîtres sont amenés à analyser des séquences d'enseignement et traiter des questions d'évaluation et de programmes d'études en mathématiques.

Partie Séance d'exercices
Dans cette partie, les étudiants maîtres sont amenés à approfondir, de *différentes façons*, les concepts mathématiques étudiés en lien avec le cours (de près et/ou de loin).

Partie Laboratoire
Dans cette partie, les étudiants maîtres sont supervisés par des conseillers. Deux sections composent cette partie : (a) le travail d'analyse conceptuelle et de conception de problèmes (semaines 1-2-3) et (b) le pilotage d'une situation d'apprentissage en situation de micro-enseignement en cellule (semaines 4-5-6-7-8).

Document obligatoire pour le cours (disponible à la COOP des sciences)

Inchauspé, Paul. (2007). *Pour l'école. Lettres à un enseignant sur la réforme des programmes.* Montréal, Québec : Liber.

Travaux et modalités d'évaluation

Volet 1 – Travaux / micro-enseignement

1. **Travail** – *Analyse conceptuelle d'un concept mathématique et conception de deux problèmes mathématiques*

Sous la supervision de conseillers, l'étudiant maître développe une analyse conceptuelle sur un sujet choisi (en 3 temps) et choisit/construit deux problèmes. **Directives précises** : Voir **Appendice B** pour analyse conceptuelle et **Appendice C** pour la conception de problèmes.
Travail individuel. 30% de la note finale. Dates de remises : voir l'énoncé des travaux (Appendices).

2. **Micro-enseignement et réflexions** – *Pilotage et exploitation de problèmes et rapport réflexif*

L'étudiant maître doit piloter et exploiter chacun de ses deux problèmes (du Travail 1) en situation de micro-enseignement (avec ses pairs agissant comme élèves). À la suite de chacune des séances de pilotage d'un problème, un retour réflexif est conduit par l'étudiant sur la base des événements s'étant produits. **Directives précises** : Voir **Appendice D** pour le pilotage et les retours réflexifs.
Travail individuel. 20% de la note finale. Pilotage aux dates prescrites et remise du rapport réflexif la semaine suivant la séance de pilotage.

3. **Rapports hebdomadaires de lecture sur le programme d'études**

Sur la base de textes distribués à chaque semaine, l'étudiant maître doit produire un rapport de lecture personnalisé. **Directives précises** : Voir **Appendice E**.
Travail individuel. 10% de la note. À remettre au début du cours désigné à l'horaire, semaines 2@8.

Volet 2 – Examens

4. **Examen expert mathématique**

L'examen expert porte sur les concepts mathématiques travaillés à l'intérieur du cours et des séances d'exercices attachées au cours.
Examen individuel. 15% de la note finale. Vendredi le 30 septembre 2016.

5. **Examen final**

Cet examen porte sur l'ensemble du cours, les devoirs, les lectures, les activités et les travaux.
Examen individuel. 25% de la note finale. Vendredi 7 octobre 2016.

Notes importantes pour les travaux

(1) Chacun des deux volets (Travaux/micro-enseignement et Examens) doivent être réussis à 60% pour obtenir la note de passage du cours. Un échec dans un des volets du cours entraîne un échec au cours.
(2) Des informations spécifiques et supplémentaires pour chacun des travaux sont fournies et explicitées en classe et lors des séances de laboratoire avec les conseillers.
(3) Les travaux doivent être remis aux dates prescrites par le professeur responsable. Une pénalité de 1 point par jour de retard est appliquée lors de la correction (par exemple, un travail ayant reçu un A recevra A⁻).
(4) Pour TOUS les travaux à remettre, veuillez suivre le format suivant (en plus des exigences supplémentaires propres aux différents travaux): feuilles blanches 21,5 cm x 28 cm ; interligne et demi ; marges de 2,5 cm et justifiées ; police Times New Roman 12 points ; page couverture comprenant lisiblement votre nom, le sigle du cours et le titre du travail.
(5) Qualité du français : La qualité du français est à considérer pour tous les travaux. Présente dans les différentes grilles de corrections, la qualité du français peut affecter la note de l'étudiant pour un maximum de 10% (par ex. : 2 points pour un travail noté sur 20 ; 1,5 points pour un travail noté sur 15, etc.)

Information importante concernant l'utilisation du courrier électronique

Dans le cadre du cours, le courrier électronique est utilisé (par les étudiants, le professeur responsable et les conseillers) uniquement comme *outil d'information* (envoi de documents, informations techniques, etc.) et non comme moyen de communication (questions, commentaires, suggestions, clarifications, demandes, etc.). Les étudiants désirant communiquer avec le professeur responsable et/ou les conseillers doivent le faire en

personne (par rendez-vous et/ou avant/après les séances selon les disponibilités) ou par téléphone le cas échéant. Les nombreuses disponibilités des intervenants du cours assurent un suivi constant et régulier des étudiants et une communication continue avec eux.

Information importante concernant les enregistrements en classe

Les enregistrements audio ou vidéo des cours, séances d'exercices, discussions ou prestations d'enseignement de toutes formes ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de l'enseignant (incluant un ou une auxiliaire, par exemple) obtenu préalablement. Il est à noter que l'enseignant (ou l'auxiliaire) peut refuser la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans fournir de justification. De plus, tout enregistrement ne peut être utilisé que pour étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué ou utilisé à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

Informations importantes concernant la présence et la participation au cours

Si pour une raison importante un-e étudiant-e ne peut se présenter au cours, il ou elle doit en informer le professeur-responsable le plus rapidement possible.

Il est attendu, et ce pour le bien fait de la formation de chacun, que tous les étudiant-e-s participent et s'impliquent activement dans le cours. Cette implication s'organise autour d'articles et textes à lire, de la présence aux séances d'exercices et de pilotage, du partages de compréhensions et visions et de prises de positions diverses sur l'enseignement-apprentissage des mathématiques, du visionnements occasionnels de vidéos, d'activités organisées dans le cours par le professeur, d'écoutes de présentations et argumentations produits par chacun, de formulation de questions, etc.

Les téléphones personnels, iPods, iPads, tablettes électroniques, ordinateurs et autres outils électroniques ne peuvent pas être utilisés/consultés durant le cours. Si de l'information particulière reliée à un sujet de discussion abordé durant le cours doit être trouvée ou vérifiée par l'entremise du web, des dispositions particulières seront prises (utilisation de l'ordinateur de la salle de classe, visite au laboratoire d'informatique, etc.).

Quelques articles de revues professionnelles utiles pour le cours *et très accessibles*

Articles sur l'évolution de l'enseignement des mathématiques et les programmes d'études

Lefebvre, J. (1989). Aspects sociaux des mathématiques et de l'enseignement des mathématiques : Une perspective générale. *Bulletin AMQ*, décembre 1989, 11-12.

Lavoie, P. (2004). Enseigner les mathématiques au Québec (1800-2000) : Émergence d'une spécialité. *Bulletin AMQ*, *44*(1), 14-38.

Articles sur le rôle du langage et de la communication en mathématiques

Bednarz, N. (2005). Parler les mathématiques. *Vie Pédagogique*, *136*, 20-23.

Lefebvre, J. (1990). Quelques aspects des communications en mathématiques au cours de l'histoire. *Bulletin AMQ*, octobre 1990, 18-19.

Sur les situations problèmes

Pallascio, R. (2005). Les situations-problèmes : Un concept central du nouveau programme de mathématiques. *Vie Pédagogique*, *136*, 32-35.

Sur les compétences

Dossier sur les compétences. (2002). *Vie Pédagogique*, *123*.

Pinsonneau, D. (2002). Approche par compétence et culture disciplinaire dans le domaine des sciences, des mathématiques et de la technologie. *Vie Pédagogique*, *123*, 34-37.

Sur le constructivisme

Proulx, J. (2006). Qu'implique la théorie constructiviste de l'apprentissage pour l'enseignement. *Vie Pédagogique*, *141*. http://www.viepedagogique.gouv.qc.ca

Sur la réforme actuelle

La réforme pour les nuls. (2005). http://www.jasonsreforme.qc.ca/archives/jasonsreforme_fb.pdf

Numéro spécial sur la réforme au secondaire. *Vie Pédagogique*, *121*.

Inchauspé, P. (2008). La place de l'histoire et des perspectives historiques dans la réforme du programme d'études. In F. Bouvier et M. Sarra-Bournet (Eds.), *L'enseignement de l'histoire au début du XXIe siècle au Québec* (pp. 53-74). Québec : Septentrion.

Revues professionnelles à consulter (disponibles au laboratoire de didactique)

- Envol, revue du GRMS (secondaire);
- Bulletin de l'AMQ (secondaire et collégial);
- Acromath (secondaire)
- Petit x (secondaire, revue de France),
- Mathematics teacher (secondaire, revue des Etats-Unis);
- Mathematics Teaching in the Middle School (premières années du secondaire, revue des États-Unis);
- Instantanés mathématiques (primaire);
- Vie pédagogique (général).

Revues scientifiques à consulter (disponibles au laboratoire de didactique)

- Recherche en didactique des mathématiques (RDM);
- Revue canadienne de l'enseignement des sciences, des mathématiques et des technologies,
- For the learning of mathematics (FLM);
- Annales de didactique et sciences cognitives;
- Educational studies in mathematics (ESM),
- Journal for research in mathematics education (JRME).

Liste des douze compétences professionnelles attendues des enseignants et enseignantes du secondaire, selon le MELS et le COFPE

FONDEMENTS

1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.

2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

ACTE D'ENSEIGNER

3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.

6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

CONTEXTE SCOLAIRE ET SOCIAL

7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.

9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte du développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

… plus une compétence additionnelle, propre à l'UQAM

13. S'approprier la réalité pluriethnique de la société québécoise et de l'école montréalaise, se sentir réellement concerné dans ses actions pédagogiques, développer les compétences de l'éducation interculturelle.

Compétences spécifiquement visées par le cours MAT 3227

Compétence 1 : La compétence 1 est travaillée par la nature même du cours axé sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques. De façon particulière, le cours et les séances d'exercices permettent aux futurs enseignants d'approfondir et de raffiner leurs connaissances mathématiques des concepts à enseigner – cet approfondissement est de plus fait par les travaux autour de l'analyse conceptuelle sur un sujet précis. Des aspects historiques sont travaillés par l'analyse conceptuelle, ainsi que par l'entremise de discussions lors du cours et des séances d'exercices sur le développement mathématique des concepts à travers l'histoire. De plus, par des lectures régulières sur l'évolution des changements de programmes en mathématiques, les étudiants maîtres développent leurs connaissances et leur jugement critique sur les divers développements ayant eu cours (et à venir) en enseignement des mathématiques au Québec.

Compétence 2 : Lors des séances de pilotage en micro-enseignement, les futurs maîtres sont plongés dans un contexte d'enseignement où ils ont à communiquer clairement et correctement à l'oral. Les rapports réflexifs exigés à la suite des séances, en plus des rapports hebdomadaires exigés sur les lectures concernant les changements de programmes d'études, mettent à profit leurs compétences de communication à l'écrit.

Compétence 3 : Cette compétence est travaillée lors de la conception de deux problèmes à exploiter en situation de micro-enseignement pour un sujet précis, et en fonction des pairs qui agissent comme élèves pour arriver à les plonger dans une résolution de problèmes authentique pour eux.

Compétence 4 : Les séances de pilotage d'une situation d'apprentissage en contexte de micro-enseignement rejoignent directement cette compétence.

Compétence 5 : Les questions d'évaluation en mathématiques représentent une composante importante du cours. Les étudiants maîtres sont amenés à composer des questions pour fins d'évaluation, à développer des barèmes pour noter les réponses d'élèves, à analyser différents problèmes et examens donnés avec une intention d'évaluation, à analyser et étudier les modes d'évaluation récemment utilisés au ministère de l'éducation (SA, SAE, SP, etc.).

Compétence 6 : Cette compétence est prise en compte lors des séances de pilotage en contexte de micro-enseignement, alors que les futurs maîtres supervisent le mode de fonctionnement d'un groupe d'étudiants en situation de résolution de problèmes, en plus d'orchestrer un retour et un réinvestissement sur ce dernier.

Compétence 7 : Par le pilotage en situation de micro-enseignement, les futurs maîtres ont à mettre en place des interventions et un réinvestissement des idées avancées par les « élèves » pour aider à l'avancée des connaissances mathématiques du groupe et des « élèves ».

Compétences 11 : Ce cours de formation initiale se veut en soi une étape à l'intérieur du développement professionnel du futur maître, qui, il est souhaité, doit se poursuivre à travers des activités de formation continue lorsque ce dernier sera diplômé. Pour favoriser autant le développement professionnel à l'intérieur d'une démarche individuelle que collective, diverses activités individuelles, collectives en groupes réduits et en groupe-classe sont conduites au cours de la session.

Compétence 12 : En s'engageant de façon active et continue dans les différentes activités du cours, et parce qu'il est fréquemment invité à commenter sur le pilotage de situation d'apprentissage fait par ses pairs (et répondre aux divers commentaires), le futur maître développe dans ce cours des manières d'agir et d'interagir de façon éthique et responsable. Le développement de son regard critique et informé, par l'entremise des lectures sur les changements de programmes en mathématiques, l'amènent aussi à développer un savoir éthique et important pour faire face, de façon informée et non sur la base du sens commun, aux divers changements et exigences professionnelles auxquels il sera confronté durant sa carrière.

Note : L'importance du travail de ces compétences professionnelles fait partie du cadre de référence du formateur et des conseillers qui interviennent dans le cadre du cours. Celles-ci ne sont pas toujours exprimées de façon explicite à travers les séances et énoncés de travaux et d'activités. Cela dit, les étudiants sont invités à questionner le formateur et les conseillers lors des séances, mais aussi à l'extérieur de celles-ci, pour mieux comprendre comment les dites compétences sont travaillées et intégrées dans les diverses activités du cours.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

(tiré de www.sciences.uqam.ca/decanat/note_integrite.doc)

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008. Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Article 2 - Infractions de nature académique

2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

2.2 Liste non limitative des infractions

Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer :

a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité;
b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà été soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen;
e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques;
f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne;
g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Article 3 - Sanctions

3.1 L'attribution de la mention «P»

L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention «P» au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention «P» n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier.

Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes.

3.2 La mise en probation et autres sanctions

a) la *mise en probation;*
La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement.
La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complétées. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée.
Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :
b) l'échec au cours ou à l'activité créditée;
c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation; les cours doivent être identifiés;
d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs;
e) son expulsion définitive de l'Université.

UQAM – **PLAGIAT** **Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**



Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Reglement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Appendices

Appendice A : Horaire du cours MAT 3227 (cours, séances d'exercices, conseillers, pilotage et examens)

Appendice B : Documents relatifs à l'analyse conceptuelle (énoncé du travail, grille de correction)

Appendice C : Documents relatifs à la construction de problèmes (énoncé de travail, grille de correction)

Appendice D : Documents relatifs au pilotage (énoncé explicatif du pilotage, grille de correction du pilotage, grille de correction du retour réflexif)

Appendice E : Documents relatifs aux lectures sur le curriculum (énoncé de travail, gabarit)

Appendice A

Horaire du cours MAT 3227

Appendice B

Documents relatifs à l'analyse conceptuelle

Appendice C

Documents relatifs à la construction de problèmes

Appendice D

Documents relatifs au pilotage

Appendice E

Documents relatifs aux lectures sur le curriculum